



**NAMUR
CAPITALE**



Wallonie

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville-namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

JADOUL & de PAUL de
BARCHIFONTAINE - Notaires
associés
Chaussée de Louvain , 383
5004 BOUGE

Délivré à Namur, le 26 -07- 2024

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 8/07/2024

V/réf. : GM-33960

Référence dossier : Notaires/34694/2024

Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

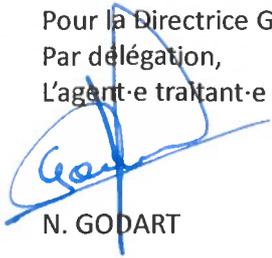
En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

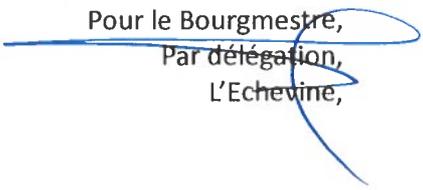
Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e


N. GODART

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,


St. SCAILQUIN

1) Bien situé à BEEZ, Avenue Reine Elisabeth n°173, paraissant cadastré section B n°74L et appartenant
- Date de construction : 1963 (1) - Statut
urbanistique des biens : Maison (1) et jardin (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 3.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Élevé.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue
GCU Enseignes - Site touristique protégé

2) Bien situé à BEEZ, Chemin des Vergers, paraissant cadastré section B n°75N et appartenant
- Date de construction : 1963 (1) - Statut urbanistique des
biens : Maison (1) et jardin (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977.

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 3.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue

GCU Enseignes - Site touristique protégé

